



La citoyenneté au défi de la diversité

**Les sociétés européennes peuvent-elles apprendre
les unes des autres ?**

Compte-rendu

Séminaire franco-allemand

Ifri, Paris, 12 et 13 septembre 2005

Rédigé par Carolin Reißlandt, Jan Schneider (i.A. der bpb) et Sonia Marcoux (Cerfa)

Traduit en français par Sonia Marcoux

Organisateurs :

Bundeszentrale für politische Bildung (bpb)

Comité d'études des relations franco-allemandes (Cerfa) /

Institut français des relations internationales (Ifri)

Sommaire

1. Introduction.....	3
2. Intégration versus multiculturalisme – expériences croisées.....	5
3. Citoyens et étrangers : l'émergence de nouveaux concepts de citoyenneté.....	10
4. Laïcité et revendications religieuses – Le défi de l'Islam.....	13
5. Diversité dans un contexte républicain : un nouveau modèle de citoyenneté pour l'Europe ?.....	19
6. L'ouverture culturelle des institutions : des projets pilotes en question.....	22
7. La société civile au service de l'intégration.....	25
8. Bilan et perspectives.....	30

1. Introduction

Ce colloque intitulé « La citoyenneté au défi de la diversité », organisé par le Comité d'études des relations franco-allemandes (Cerfa/ifri) en partenariat avec la *Bundeszentrale für politische Bildung* (Bpb), se donne pour objectif d'attirer l'attention tant sur la dimension européenne que franco-allemande de la politique d'intégration et de la citoyenneté, ainsi que sur les défis du travail d'éducation à la citoyenneté. Hans Stark, secrétaire général du Cerfa souligne l'importance d'une réflexion commune à la France et à l'Allemagne, dont les relations restent marquées par beaucoup de méconnaissances et d'ignorance, non seulement du point de vue linguistique mais aussi du point de vue culturel. Tous les quatre à cinq ans seulement – pour de grands événements comme les élections du Bundestag – le nombre de communiqués qui paraissent dans les médias s'accroît temporairement.

Alain Bergounioux, coordinateur de l'année européenne pour l'éducation à la démocratie auprès du Ministère de l'éducation nationale à Paris, place au centre de son intervention l'apprentissage par les citoyens et citoyennes de la participation et de l'exercice de leurs droits et devoirs citoyens. La participation citoyenne se manifeste non seulement par des valeurs, des savoirs et des connaissances spécifiques, mais aussi et avant tout par la participation formelle et informelle à des processus d'éducation. Le système éducatif – qui est en changement, contrairement à ce qui en est perçu par le grand public – en tant qu'institution centrale de l'éducation à la citoyenneté joue un rôle d'une grande importance. Le scepticisme de l'opinion publique quant à la capacité du système français d'enseignement à encourager l'identité citoyenne et l'intégration révèle en particulier un manque de systématisation et d'évaluation de nombreuses mesures. Le ministère de l'Éducation nationale établit donc actuellement un bilan en ce sens. Le fait que les concepts d'éducation à la citoyenneté soient très différents les uns des autres rend encore plus difficile le développement d'un concept global pour une éducation à la citoyenneté « formelle » en Europe. C'est à cela que s'attache l'année européenne de la démocratie, en essayant de définir le contenu de processus d'éducation et de concepts transnationaux communs.

Dans le contexte de l'éducation à la citoyenneté, la désillusion croissante des jeunes gens face au politique qui se traduit par l'engagement plus associatif que politique de ces derniers s'avère problématique. L'exercice de la citoyenneté présuppose toujours un sentiment d'appartenance collective, qui doit être considéré dans le contexte de la société actuelle et sur fond de la situation économique et sociale en Allemagne et en France.

Thomas Krüger, président du Centre fédéral pour l'éducation civique, inscrit cette manifestation dans le contexte d'un dialogue franco-allemand mené depuis presque deux ans entre le Centre fédéral pour l'éducation civique et le Cerfa/Ifri. Ce dialogue acquiert une signification plus grande dans une Europe en voie d'intégration. Avec les processus d'immigration et d'intégration européenne ont été lancés de nouveaux défis au travail d'éducation civique dans les deux pays. Le Centre fédéral pour l'éducation civique tend d'y répondre par une européanisation de son offre, en tenant compte du multilinguisme.

Pour faire face à ces nouveaux défis, le travail d'éducation civique devrait suivre trois stratégies essentielles : 1) garantir une orientation tournée vers l'avenir (par le choix par exemple de certaines thématiques clés) ; 2) une européanisation (en initiant un travail d'éducation civique qui dépasse les frontières nationales) ; 3) une professionnalisation du travail d'éducation transnational et en rapport avec l'immigration (abandon de l'orientation « morale » de l'éducation civique vers la construction de « compétences »).

2. Intégration versus multiculturalisme – expériences croisées

Le premier panel examine les différents concepts de citoyenneté et d'intégration en Europe. Les divers modèles, du multiculturalisme à la politique d'assimilation, ont été discutés à l'aide des exemples allemand, français et néerlandais.

Dominique Schnapper considère que la dichotomie entre « intégration » d'un côté et « multiculturalisme » de l'autre n'est plus très actuelle. Il s'agit plutôt d'une discussion des années 1980 et 1990 qui se rapporte à des théories sociologiques et non pas aux formes concrètes des politiques publiques. Dans le domaine des politiques publiques, l'intégration de l'ensemble de la population est toujours centrale ; une citoyenneté commune et la participation à l'Etat-Providence et à ses institutions en sont des points de référence importants. A l'opposé, le multiculturalisme peut être placé au centre des politiques publiques, comme cela a été le cas aux Pays-Bas avant 1981, si l'on met en valeur les bénéfiques (potentiels) des différences culturelles, à condition d'opérer une séparation des sphères publiques et privées. Mais justement des questions portant sur la séparation de l'espace public et de l'espace privé génèrent des tensions inévitables ; en témoignent les problèmes de mariages forcés ou des écoles religieuses. En se basant sur l'exemple du « mariage gay », Dominique Schnapper éclaire cette tendance à vouloir faire reconnaître publiquement des intérêts naturellement privés à l'origine. La séparation entre l'espace public et l'espace privé est donc certes un bon point de départ pour l'analyse, mais ne suffit pas à l'adapter aux réalités sociales.

Dans la politique réelle et pratique, les différences entre les pays où est reconnu un modèle multiculturaliste d'une part, un modèle d'assimilation d'autre part, sont moins grandes que ce que l'on prétend souvent. La France, où règne le « mythe de l'intégration républicaine », a pris des mesures qui correspondent à une discrimination positive et donc au modèle multiculturaliste. Dans les zones d'éducation prioritaires (ZEP) de banlieue, des moyens supplémentaires sont affectés au système éducatif, dont l'attribution, dans le sens d'un concept universaliste, est orientée selon des critères sociaux. Ces derniers sont, en raison de la structure de la population, de facto presque des critères ethniques.

En face, l'approche multiculturaliste en Allemagne n'est pas défendue sous sa forme « pure ». On peut voir dans les interdictions du port du foulard islamique un contrôle des particularités (en fait privées) ethniques et religieuses dans l'espace public. Même si la rhétorique et le style varient fortement entre la France et l'Allemagne, le contenu des

politiques publiques est très semblable. Multiculturalisme et assimilation ne sont donc pas diamétralement opposés. C'est davantage la pratique d'une politique d'intégration, qui tiendrait compte des identités de chaque individu en restreignant cependant leur expression collective dans l'espace public, qui importe.

Dans son analyse de la situation en Allemagne et en France, Thomas Faist choisit de se limiter à la question de la religion. Elle est selon lui le paramètre décisif dans la problématique de l'insertion. Les modèles de l'assimilation et du multiculturalisme n'aideront pas à la compréhension des problèmes liés à l'insertion individuelle et collective. Il ne s'agit cependant pas de l'attribution de droits collectifs, mais de la reconnaissance d'orientations religieuses liées à l'immigration et de leurs effets. Dans un Etat laïque comme la France, une « liberté négative » règne vis-à-vis de cette relation, tandis que l'on peut dans le contexte allemand parler plutôt d'une « neutralité positive » de l'Etat, dans lequel les conditions de droits collectifs égaux doivent être créées à chaque fois. Les préalables fondamentaux du rapport aux droits collectifs religieux sont donc dans un pays comme l'Allemagne, où certains privilèges religieux particuliers existent déjà explicitement, beaucoup plus complexes que dans un pays à la Constitution laïque.

Trois modèles d'action de politique d'intégration sont imaginables :

1. L'assimilation, qui ne crée pas de nouveaux droits collectifs pour les religions mais qui part du principe de subordination.
2. L'abolition de tous les privilèges de la religion dans l'Etat.
3. Un rapprochement progressif du statut des communautés religieuses.

Les deux premières approches sont irréalisables à cause de leur radicalité ; Thomas Faist précise la troisième voie à l'aide de l'exemple de la Suède, où le statut traditionnel privilégié d'une religion (à savoir le protestantisme luthérien) a été lentement abandonné, tandis que d'autres religions trouvaient une reconnaissance étatique et un soutien croissant. Un des principaux problèmes, dans les pays d'Europe de l'Ouest où existent des privilèges religieux, est le modèle de l'Eglise, seule institutionnalisation acceptée d'une communauté religieuse dans un système néo-corporatiste. Les structures d'organisation d'une Eglise sont une condition préalable à la reconnaissance d'une communauté religieuse. Cela conduit, dans le cas des associations musulmanes qui ne disposent pas (encore) de ces structures centrales, à une « discrimination non-intentionnelle ». Ironiquement, dans le cas de l'islam en Allemagne, on trouve surtout de telles structures d'organisation dans les communautés islamistes. La République fédérale, dont le modèle découle de la liberté de religion positive pour les individus et les institutions (« multiculturalisme de fait ») ancrée dans la Loi

fondamentale, est donc en première ligne face au problème de l'assimilation institutionnelle. Comment traite-t-on le problème des nouveaux droits collectifs pour les communautés religieuses dans un système corporatiste ? La garantie juridique de ces droits collectifs d'un côté et la politisation extrême des communautés de l'autre marqueraient selon Thomas Faist le principal rapport de tensions.

C'est par un plaidoyer pour l'emploi d'un nouveau concept à la place du terme d' « intégration » que le député européen Kader Arif débute son intervention. Le concept d' « intégration » ne présuppose pas seulement le pendant de l' « exclusion » mais concerne le plus souvent la population étrangère, dont la majorité est musulmane. Cela s'exprime à travers le fait que les Turcs en Allemagne et les migrants d'origine arabe en France soient le premier groupe cible des efforts d'intégration.

Kader Arif part également du principe que les modèles du multiculturalisme et de l'intégration républicaine ne doivent pas nécessairement être vus en opposition. Bien que le modèle français ait été couronné de succès, qu'il permette un degré d'identification élevé des immigrants à la France, il soulève aussi de nombreux problèmes. Un des problèmes qui s'aggrave est le facteur temps : les immigrants et leurs enfants souhaitent évoluer vers le haut dans la société, obtenir la nationalité pour s'identifier au pays, avoir de la reconnaissance et devenir un « bon citoyen », le tout le plus rapidement possible. Cependant cela n'est possible que dans les secteurs dans lesquels fonctionne le concept subjectif de « talent » : dans le sport, les arts, la culture, la musique. Dans tous les autres domaines de la vie, l'ascension sociale se construit extrêmement difficilement à l'intérieur du système social. Les possibilités de mobilité sociale ne s'ouvrent qu'après de nombreuses années, ce qui abrite un fort potentiel de frustration.

Le modèle de quotas d'immigration proposé par le Ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy selon des critères ethniques ou religieux n'est cependant pas une contribution sensée à la résolution du problème. Si des groupes sont différenciés par l'Etat, cela ne peut contribuer à la création d'une communauté nationale. Pour une meilleure intégration dans la société, le soutien des communautés religieuses musulmanes et une plus grande considération dans l'espace public pour les jeunes avec un arrière-plan d'immigration, qui n'ont jusque là presque jamais été représentés dans la haute administration publique sont nécessaires. Ainsi conclut Kader Arif : « Au lieu de parler de la discrimination positive sans la pratiquer, on ferait mieux de la pratiquer sans en parler. »

En conclusion, Paul Scheffer aborde les problèmes de la société d'immigration du point de vue néerlandais. Il estime qu'une polarisation entre multiculturalisme et intégration ne permet pas d'avancer dans le débat. Ainsi le diagnostic « le modèle hollandais a échoué » implique toujours la supériorité de sa propre approche. Dans la réflexion sur les différentes politiques d'intégration aux Pays-Bas, en France et au Royaume-Uni, trois complexes de problèmes sont, de son avis, particulièrement pertinents : 1. la question sociale, c'est-à-dire la faible légitimité de l'immigration d'un point de vue économique ; 2. la crise de la famille dans les communautés de migrants ; 3. la dimension religieuse.

1. La plupart du temps, les migrants sont originaires des couches les plus pauvres dans leur pays d'origine. Cela correspond à l'expérience historique de l'immigration et n'est pas un phénomène nouveau. Ce qui est toutefois récent est l'immigration de masse dans l'Etat-Providence. Comme aux Etats-Unis, des études aux Pays-Bas ont mis en évidence que l'immigration ne fournissait pas de contribution positive au système social. La conséquence de cette crise de légitimité a été dans beaucoup de pays d'immigration (aux Etats-Unis ou en Australie) d'exclure désormais les nouveaux immigrants du système de transferts sociaux, ce qui n'encourage cependant pas l'intégration. Il est plus judicieux d'analyser les causes des phénomènes de marginalisation et de les combattre de façon ciblée. Le point de départ aux Pays-Bas est une population de migrants qui est constituée pour environ la moitié d'immigrants de première et deuxième génération des anciennes colonies néerlandaises, les autres étant la plupart du temps d'origine turque. Il s'agit par conséquent en majorité de personnes peu qualifiées professionnellement issues des régions du monde les plus pauvres. L'immigration dans l'Etat-providence est toutefois également un résultat de l'exclusion croissante des migrants du marché du travail, qui est donc le problème central à résoudre pour la société d'accueil.

2. A maints égards, les familles avec un arrière-plan de migration se trouvent dans un état de crise – intergénérationnelle. Ce qui contribue d'une part au dépérissement interne de la famille est la fréquente perte d'autorité et de compétence des parents vis-à-vis des enfants au cours du processus de migration. De façon plus lointaine, le passage d'un environnement rural à un environnement urbain de grande ville ainsi que le saut d'une société organisée collectivement à une société orientée vers l'individualisme peuvent faire pencher la balance.

3. Du manque d'intégration et d'identification avec la société d'accueil résultent fréquemment une conformation persistante à sa propre religion – un phénomène que l'on peut aussi expliquer historiquement par son rôle constructeur de continuité et de communauté – ainsi qu'un éloignement du pays d'accueil par des unions multipliées de la seconde génération

avec des partenaires du pays d'origine des parents. A la deuxième génération ne succéderait alors pas la troisième, mais dans l'esprit d'une régression, la « première et demi ».

La reconnaissance religieuse dans les sociétés d'immigration doit être orientée selon le principe qui stipule que la tolérance que l'on revendique pour soi en tant qu'individu ou groupe ne peut pas être refusée à d'autres groupes ou individus. Au delà, il faut se poser à nouveau la question de ce que signifie au fond une société sécularisée et comment une communauté peut y être créée. Une société, qui manque visiblement d'une « culture vécue de la citoyenneté », ne devrait pas seulement réfléchir à la façon d'intégrer les immigrants, mais aussi – tel est le plaidoyer final de Scheffer – se demander à elle-même de façon critique: « Pourquoi sommes-nous nous-mêmes, en tant que communauté nationale, si peu intégrés ? »

3. Citoyens et étrangers : l'émergence de nouveaux concepts de citoyenneté

Les discussions du second panel abordent les thèmes des différents concepts de citoyenneté et des divers aspects des politiques d'intégration en Allemagne, en France et en Europe.

Friedrich Heckmann, chercheur en sociologie des migrations à l'université de Bamberg, rend compte des expériences d'un projet de recherche du Forum européen pour l'étude des migrations (Efms) sur les dimensions subjectives de l'acquisition de la nationalité, mené à partir d'entretiens avec des personnes naturalisées. Les déclarations, non représentatives en raison du faible nombre de cas étudiés, permettent de différencier essentiellement trois groupes de motifs pour l'acquisition de la citoyenneté allemande : les motifs « instrumentaux », les motifs en rapport avec la famille et les motifs liés au sentiment d'appartenance au pays. Les motifs « instrumentaux » de la naturalisation, comme le fait de ne plus avoir besoin d'un visa ou d'autres éléments qui facilitent la vie quotidienne, occupent incontestablement le premier plan. La participation politique est plutôt rarement nommée. Alors que parmi les motivations en rapport avec la famille, ce sont surtout les perspectives d'avenir des enfants qui jouent un rôle important, c'est le souhait de faire concorder le statut juridique individuel avec le séjour de longue durée en Allemagne qui est au centre des motifs liés au sentiment d'appartenance au pays d'accueil.

Les processus de décisions subjectifs qui conduisent à la naturalisation sont surtout marqués, chez les personnes interrogées, par les motivations qui viennent d'être nommées. Dans tous les cas apparaissent également des questions relatives à l'identité : ainsi l'abandon de l'ancienne nationalité se révèle être un obstacle important à l'acquisition de la citoyenneté allemande. D'autres facteurs influents sont les représentations de la famille ou du groupe d'origine ainsi que le climat de la société par rapport aux migrations et à l'intégration. Friedrich Heckmann rapporte également que les longues procédures administratives du processus d'immigration sont souvent accompagnées de grandes émotions (aussi bien positives que négatives).

En ce qui concerne l'apport personnel de leur naturalisation, les interviewés ont qualifiées les facilités dans leur vie quotidienne de changement le plus notable après l'acquisition de la citoyenneté allemande. Certains ont aussi parlé d'un intérêt politique accru, et pour un petit nombre d'une amélioration des chances professionnelles. En conclusion, on peut affirmer

que les conceptions d'un « avant » et d'un « après » la naturalisation n'existent pas ; tout au plus peut-on observer une divergence sur la question du statut (c'est-à-dire dans le domaine de l'intégration structurelle), mais pas dans les processus d'intégration sociale, culturelle ou d'identification.

Catherine Withol de Wenden, spécialiste des questions des migrations internationales et de la citoyenneté, présente une esquisse des différentes phases de développement vers une citoyenneté de l'Union européenne. A l'intérieur de l'Europe, on observe divers courants dans le rapport au droit de la nationalité ; l'approche institutionnelle et la tendance à renforcer le droit du sol dominant cependant. C'est en particulier la création de nouveaux droits pour les étrangères et les étrangers – partant de revendications legalistes – qui est liée à cette approche. Parallèlement s'est aussi développée l'approche participative (civique), selon laquelle la citoyenneté doit véhiculer plus d'implication et plus de participation à la vie politique.

De nos jours on se préoccupe encore de la mise en pratique des normes juridiques existantes, car les droits des immigrants doivent pouvoir être réalisés et la citoyenneté exercée. Catherine Withol de Wenden souligne, dans ce contexte, qu'une politique de lutte contre les discriminations efficace est un préalable à la politique de citoyenneté. D'autre part, le projet de citoyenneté européenne commune indique le début d'une nouvelle phase. On ne relève pas encore d'approche européenne unique de mise en pratique à ce sujet.

Dans le processus de formation d'une citoyenneté de l'Union se pose la question du choix entre une interprétation de celle-ci seulement en tant que citoyenneté qui contiendrait des droits formels et un objectif plus ambitieux d'une citoyenneté de l'identité. La citoyenneté ne doit donc pas être comprise seulement comme une question nationale ou européenne, mais aussi comme une question globale. Ainsi Catherine Withol de Wenden plaide pour un élargissement de l'horizon des discussions.

Blandine Barucq rend compte des diverses expériences de l'association « Ni putes, ni soumises » dans les banlieues parisiennes défavorisées. L'organisation, dont elle est vice-présidente, a déplacé, avec le temps, ses centres d'intérêt – qui portaient initialement davantage sur le travail avec les femmes – vers la cible des jeunes avec un arrière-plan de migration dans les quartiers défavorisés.

Leurs droits à la participation collective à la communauté ou même la possibilité d'exercer ces droits doivent encore être imposés. Le principal problème en France réside dans le fait

que l'intégration structurelle dans les domaines de la langue et de l'éducation existe assurément, mais que l'intégration « identificatrice » et la participation à la communauté ne sont pas garanties. Pour lutter contre la poursuite de la ségrégation sociale de quartiers et de leurs habitants « Ni putes, ni soumises » a organisé localement un grand nombre d'activités d'intégration pour les jeunes gens, qui avaient pour objectif une mise en valeur des espaces publics par des actions collectives et pour fondement la reconnaissance des différences individuelles des jeunes dans le sens d'un modèle de tolérance. Blandine Barucq constate que pour une réalisation de la participation sociale de ces jeunes gens, des conditions sociales préalables doivent être remplies. Dans les faits, au regard du taux de pauvreté important dans les quartiers d'immigrants, celles-ci ne le sont pas toujours.

4. Laïcité et revendications religieuses – Le défi de l’Islam

Le troisième panel traite le thème du rapport des sociétés d’immigration européennes avec l’islam et s’interroge sur les défis sociaux et politiques liés à une nouvelle affirmation de soi islamique ou au phénomène de „ré-islamisation“ (Alain Touraine). Christophe Müller-Hofstede demande aux intervenants d’aborder le sujet à partir de trois questions centrales : Comment peut-on décrire qualitativement et quantitativement « le défi de l’islam » ? ; Quelles sont les conséquences à tirer des débats ? ; Quelles approches et quels projets transmettent une vue positive sur l’ « européenisation » ou la « naturalisation » de l’islam ?

La première contribution de Jean Baubérot, directeur d’études à l’Ecole Pratique des Hautes Etudes (EPHE) et titulaire de la seule chaire pour la laïcité en France, esquisse la situation de l’islam et sa perception en tant que « problème » dans l’Etat laïque français à partir de son arrière-plan historique. Il commence par constater que l’islam, selon la considération historique du républicanisme français à la fin du 19^e siècle, passe pour plus éclairé que le catholicisme avec ses nombreux dogmes. En tant que religion, l’islam serait organisé de façon moins cléricale, serait moins caractérisé par les rapports de pouvoir et donc plus compatible avec le concept de République que le catholicisme, qualifié d’ « organisation monarchique ». De plus, l’islam semblait être une religion plus tolérante, parce qu’il acceptait la présence de minorités religieuses au sein de l’Empire Ottoman alors que l’Eglise catholique poursuivait les croyants d’autres religions (pendant l’Inquisition). Cependant, ces arguments ne sont plus très répandus aujourd’hui.

Jean Baubérot identifie trois fondements symboliques qui déterminent la laïcité en France et le rapport de la République française à la religion. Tout d’abord, le baptême de Clovis, roi des Francs, en 496, marque l’origine du catholicisme en tant que religion civile en France, qui a joué un rôle important jusqu’au 20^e siècle. Deuxièmement, la révolution de 1789 proclame la liberté de conscience, dont témoigne encore aujourd’hui la devise « la République est laïque et respecte toutes les croyances » dans la Constitution française, alors qu’en 1792-1793, les révolutionnaires tentèrent d’abolir toutes les religions et d’introduire une nouvelle « religion de la raison ». Les fondements contradictoires de la République ont des conséquences plutôt défavorables pour les minorités religieuses en France, car la méfiance permanente à l’égard des religions est à la fois une conséquence de la laïcité et de la prédominance de l’Eglise catholique.

De plus, la conjoncture internationale joue aujourd'hui un rôle particulier dans la perception de l'islam. Déjà avant le 11 septembre, l'islam radical était perçu comme une menace et la thèse d'un « choc des civilisations » avait été élaborée.

1968 marque une césure au 20^e siècle, parce que l'Etat et ses institutions séculières (l'école, la médecine, la science), qui faisaient traditionnellement partie des structures politiques depuis la Révolution française, sont remis en question par des revendications de droits individuels. Cette remise en question de l'Etat et du principe de laïcité est en 1968 indépendante de l'islam ; les futurs incidents dans le rapport à l'islam vont pourtant, dans les années suivantes, contribuer à la désacralisation de la République. La résolution de la guerre d'Algérie par l'indépendance totale fait apparaître un phénomène nouveau et imprévu: l'immigration venue du Maghreb est la source des premiers conflits entre l'islam et l'Etat laïque.

En 1989, divers incidents vont faire de la question du rapport à l'islam une question cruciale. Aussi bien la fatwa décrétée par Khomeyni contre l'écrivain Salman Rushdie que la première « affaire du foulard » sont, en premier lieu, compris dans un contexte de menace de la liberté d'opinion. Dans le domaine de la politique d'éducation, la proclamation de la « loi Jospin » en juillet 1989 devait donner de nouveaux droits aux élèves. Il s'agissait, selon Jean Baubérot, d'une application des idées de mai 1968, mais elle fut interprétée comme la cause de la première « affaire du foulard ». Durant le travail de la commission Stasi sur le principe de laïcité et son application, la remise en question de la médecine suite à l'indignation publique causée par l'examen de femmes musulmanes par des médecins hommes a encore exacerbé le débat. En conclusion, Jean Baubérot met en avant la désacralisation des institutions républicaines et rejette une interprétation unilatérale du problème de l'islam en France.

Johannes Kandel, de la Fondation Friedrich Ebert à Berlin, s'intéresse à la question des différentes formes de l'islam dans la vie publique. On parle toujours de « l'islam », sans le différencier ni le caractériser plus précisément. La définition selon laquelle l'islam serait de manière large ce que les musulmans définissent comme « islamique » et pratiquent en un lieu donné et à un moment donné (Gudrun Krämer) ne suffit pas. Il faut distinguer au moins cinq variantes de l'islam en Allemagne :

1. Un « islam populaire non organisé », groupe auquel appartient la majorité des musulmans en Allemagne
2. Un « islam orthodoxe conservateur de la Charia », avec de fortes influences culturelles des pays d'origine et des quatre écoles juridiques de l'islam

3. Un islamisme sous forme « légaliste-pacifiste », « révolutionnaire-militante » ou « terroriste-djihadiste »
4. Un islam laïc (souvent autodéfini comme « musulmans de culture » par ceux qui se considèrent plutôt comme non-religieux)
5. Un islam « libéral-progressiste » ou « islam réformateur » qui est souvent malheureusement qualifié d' « euro-islam »

La relation à l'islam en Allemagne se compose de multiples facettes, comme le souligne Johannes Kandel. D'une part, on soigne des rapports extrêmement réservés avec l'islam ; d'autre part, il existe aussi des formes de coopération pragmatique, comme pour la construction des mosquées. Depuis le jugement de la Cour constitutionnelle fédérale sur le cas de Fereshda Ludin, le défi central réside dans la question de savoir quelle visibilité de la religion la société est-elle disposée à accepter dans l'espace public. Ainsi, il faut identifier les défis des rapports à l'islam en Allemagne en prenant en compte ces aspects.

Dans les rapports avec l'« islam populaire non organisé », les problèmes principaux se situent dans le domaine de l'école (les écolières peuvent être dispensées de cours de sport ou d'éducation sexuelle), et autour de la question du foulard ; de plus, des conflits locaux naissent autour des questions de la construction des mosquées ou de « l'abattage rituel ». Il est vrai qu'en général on peut observer une orientation renforcée vers la religion. Cependant, cette image n'est d'aucune manière homogène.

Concernant l'islam organisé, on se trouve face à de grands défis dans les rapports avec de nombreuses associations et fédérations, qui représentent jusqu'à 20% des musulmans en Allemagne et qui se considèrent comme des interlocuteurs et intermédiaires légitimes. Beaucoup de ces associations sont en premier lieu des « lobbyistes de la différence religieuse et culturelle », et fonctionnent, dans un second temps, seulement comme des « pilotes de l'intégration. ». C'est précisément dans le domaine de la reconnaissance des Droits de l'Homme et des principes constitutionnels ainsi que de la séparation de l'Eglise et de l'Etat que le discours interne des associations est insuffisant.

Le troisième grand défi réside pour Johannes Kandel dans l'islamisme, et en particulier dans sa variante la plus extrémiste, que l'on ne peut combattre que par des moyens constitutionnels. Il faut aussi observer les islamistes légalistes-pacifistes de façon critique si l'on regarde la question de l'intégration dans la société. En effet, par leurs revendications, ils imposent l'établissement de « sociétés parallèles » et, par là même, amoindrissent les chances d'intégration des jeunes.

Face à ces différentes facettes de l'islam, on ne peut pas reconnaître dans l'islam éclairé réformateur un mouvement conceptualisé ou organisé.

Toutefois, de nombreuses questions sur les rapports avec l'islam sont discutées de nos jours de façon approfondie, bien qu'il s'agisse en particulier de l'interprétation du Coran ou de la Charia ainsi que de leur compatibilité avec les principes démocratiques de l'Etat de droit.

En conclusion, Johannes Kandel nomme trois points qui semblent élémentaires pour comprendre les rapports à l'islam et à ses facettes de nos jours en Allemagne.

- une politique d'intégration et une politique religieuse de reconnaissance réciproque, qui acceptent non seulement les identités religieuses et culturelles, mais aussi les principes constitutionnels de la Loi fondamentale
- une politique de sécurité intérieure efficace, qui offre une protection contre le terrorisme
- un dialogue conçu comme une confrontation critique des idées

En tant que proviseur d'un lycée polyvalent en banlieue (Lycée Joliot-Curie, Dammarie-les-Lys), mais aussi en tant que l'une des vingt membres de la Commission Stasi, Ghislaine Hudson décrit ensuite les défis des rapports à l'islam dans le domaine scolaire. Elle souligne l'existence de multiples parallèles évidents entre les tensions sociales et religieuses mais aussi le fait qu'il existe des problèmes spécifiques qui résultent du rapport à la religion et à ses symboles dans l'espace public. La loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat de 1905 n'est à l'origine pas adaptée à de « nouvelles » religions, qui sont arrivées en France par le biais de l'immigration. Après la longue période d'interdiction légale des signes religieux ostensibles à l'école, le port de symboles religieux en cours a seulement été autorisé par une loi datant de 1989 et dans la mesure où le déroulement du cours n'était pas dérangé. La relation aux symboles religieux et aux vêtements a donc été interprétée et appliquée de différentes manières ; ainsi, beaucoup de conflits ont pu apparaître, notamment lorsque certains, de manière isolée, constataient que le programme scolaire était remis en cause.

Des tensions sont apparues aussi bien parmi les élèves qu'au sein du corps enseignant dans les institutions éducatives, que dans les familles, à la maison. Finalement, chaque école a suivi sa propre politique, et un besoin criant d'agir s'est fait sentir. En 2004, la Commission Stasi, chargée de cette mission par le gouvernement français, a présenté un rapport détaillé et des propositions pour l'application du principe de laïcité ; cependant, de manière regrettable, une seule et unique proposition – l'interdiction du foulard dans les écoles publiques, est concrètement devenue une loi, bien que le rapport ait insisté sur une somme de recommandations.

En conclusion, Ghislaine Hudson tire un bilan provisoire de la loi sur l'interdiction des signes religieux ostensibles. Dans l'ensemble, cette interdiction a été accueillie avec beaucoup de soulagement dans le corps enseignant pour quatre raisons :

1. La plupart des enseignants en France s'identifient toujours clairement aux valeurs de la République laïque ; 2. Par leur formation, les enseignants ne sont pas préparés à une remise en question de leur propre autorité et de leur capacité à enseigner ; 3. L'islam que l'on peut voir dans les écoles n'est pas toujours l'islam des parents, qui souvent manquent d'autorité envers leurs enfants ; 4. L'opinion selon laquelle les tentatives d'intégration d'après l'ancien modèle républicain ont échoué est très répandue.

La nouvelle loi est accompagnée de l'espoir que l'insertion et l'intégration sociale soient facilitées. Cependant, le soulagement qu'a entraîné la loi n'est pas nécessairement partagé par les élèves ; certains n'ont pas voulu se plier aux règles et boycottent depuis les cours ou bien ont été exclus. Mis à part les difficultés avec le groupe religieux des Sikhs, qui n'ont pas appliqué l'interdiction faite à leurs symboles, la loi a rencontré une large approbation. Le comportement des organisations musulmanes et des imams, qui pendant le débat autour de la loi ont renoncé aux protestations et ont au contraire montré leur solidarité avec les journalistes français enlevés en Irak à cette époque, a aussi contribué à faire accepter la loi.

Il s'agit de transmettre à la jeunesse les valeurs de laïcité, réaffirmées grâce à la loi, par des mesures éducatives dans les écoles pour encourager la cohésion et les « comportements raisonnables » ou par des mesures d'intégration ; de faciliter la mobilité sociale ; de créer des ouvertures vers des stages ; de faciliter l'accès au marché du travail, aux grandes écoles, et au marché du logement. En fin de compte, il s'agit également à différents niveaux, de rendre possibles des formes de représentation et de participation au processus politique.

Abdul Hadi Christian Hoffmann, de l'Académie musulmane de Berlin, décrit les défis des rapports à l'islam « du point de vue d'un musulman allemand ». Il identifie comme champs d'action principaux pour la politique d'intégration l'école et la famille. Il s'agit de savoir comme le devoir d'éducation de la famille peut être assumé avec succès et comment l'institution scolaire peut réussir à encourager l'interculturalité.

D'un point de vue scientifique le « défi de l'islam » n'est malheureusement pas décrit de façon suffisante. Il existe bien diverses études isolées (en particulier des études sociologiques), qui traitent les différentes questions à une époque donnée (en coupe transversale) mais il manque des études fondées sur des longues périodes, qui se basent

sur des sondages réalisés à différentes époques. Comme exemple positif d'une telle recherche de longue durée, Hoffmann cite quelques enseignements tirés d'une étude de Jytte Klausens sur 300 Pakistanais immigrés en Grande-Bretagne, dont l'image a évolué dans le temps : environ un tiers vivent un islam « néo-orthodoxe », dont les tendances ne sont guère ou pas du tout compatibles avec les sociétés occidentales. A l'opposé, les deux tiers restants ont développé un islam « local », qui est détaché du pays d'origine et qui est en même temps l'expression d'une nouvelle identité.

La sécularisation ne doit pas être fondamentalement repensée. Beaucoup plus, ce sont les « face-à-face » entre l'Etat et l'Eglise ainsi qu'entre la religion et la politique qui ne peuvent pas être conservés sous cette forme, car l'islam ordonne aussi, si on le considère historiquement, une séparation de l'Etat et de la religion. On devrait avoir pour ambition le retour à cette séparation, dont la suppression peut être jugée comme une réaction à l'intrusion napoléonienne européenne dans la sphère de l'Islam. Le recours aux fondements historiques et spirituels de la vie commune dans un Etat laïque et séculier devrait trouver une ouverture plus profonde dans la culture et l'éducation.

Pour les questions des perspectives positives sur l' « européenisation » et la « naturalisation » de l'islam, il existe de nombreux points d'approche pour un apprentissage multilatéral. Plus problématique (mais compréhensible) reste le fait que les communautés religieuses musulmanes soient favorables à une cohabitation en harmonie de l'Etat et de l'Eglise dans les pays européens : cela ne signifie rien d'autre que la revendication (au même titre que les autres communautés religieuses) d'un soutien de l'Etat.

Pour un pays comme l'Allemagne, le fil conducteur de l'action devrait rester l'objectif d'intégration politique, c'est-à-dire la participation pleine et entière des musulmans à la vie sociale et politique, qui inclut toutes les conditions préalables en particulier l'acceptation de l'ordre constitutionnel (*Freiheitlich Demokratischen Grundordnung*). Cet objectif ne peut être atteint que grâce à un processus de communication ouvert, dans lequel des savoirs et des informations sont partagés.

5. Diversité dans un contexte républicain : un nouveau modèle de citoyenneté pour l'Europe ?

En introduction, Pierre Joxe relève quelques différences centrales entre les concepts de « citoyenneté » (*Staatsbürgerschaft*) en Allemagne et en France. Le rapport entre la religion et la citoyenneté en France est ancré historiquement dans la loi de séparation des Eglises et de l'Etat ; mais en Alsace, région intéressante du point de vue des sciences politiques en tant que « région modèle » franco-allemande, cette séparation n'est pas valable jusqu'à aujourd'hui. A la différence de l'Allemagne, où la jurisprudence de la Cour constitutionnelle concerna le port du foulard par les enseignants, les débats sur la politique d'intégration sont en France depuis longtemps marqués par les questions des relations entre l'Etat, l'immigration et la religion, dans la mesure où la population immigrée est traditionnellement originaire des régions (musulmanes) des anciens territoires coloniaux.

Face à un grand nombre de concepts nationaux de « citoyenneté », Elvire Fabry, directrice d'Europeanova, souligne les difficultés et les défis d'un concept commun de citoyenneté européenne active. Le faible intérêt pour les questions européennes, qui se traduit par une participation peu élevée à chaque élection européenne s'est, au moins en France, transformé : à travers les discussions intensives autour de la Constitution européenne, il s'est produit une mobilisation encore inconnue de la société civile française, qui s'est manifestée par l'apparition de nouveaux acteurs et de nouvelles plates-formes de discussions. Le résultat négatif du référendum sur la Constitution européenne en France appelle à ce que la formation d'une citoyenneté européenne ne soit pas imposée d' « en haut » mais grandisse depuis le bas. Parallèlement, le déficit civil et participatif de l'Union européenne qui s'est exprimé pendant le référendum, ainsi que les grandes différences entre les Etats membres, ont rendu le sentiment d'appartenance à l'Union européenne des citoyennes et citoyens difficile. Ainsi s'explique également l'apparent paradoxe suivant : alors que le manque de possibilités de participation de la société civile dans l'Union européenne est dénoncé, le projet de Constitution qui prévoyait pourtant ces multiples possibilités de participation a été rejeté par référendum. Une citoyenneté européenne commune exige, selon Elvire Fabry, un projet de plus grande ampleur.

Rainer Münz, senior fellow à l'Institut d'économie mondiale de Hambourg et spécialiste des questions de démographie et de sociologie des migrations, s'interroge sur les rapports de la citoyenneté européenne aux réglementations sur la naturalisation et sur l'intégration d'immigrants dans les Etats membres de l'Union européenne. Il est vrai que l'appartenance à

l'Union européenne ou encore la « citoyenneté européenne », perçue comme « toit commun européen », facilite l'accès des étrangères et étrangers à la citoyenneté d'un Etat membre, en particulier à celles et ceux vivant dans des Etats membres de l'UE. L'égalité juridique qui s'opère entre la citoyenneté de l'UE et les citoyennetés nationales a cependant réduit la volonté chez les migrants d'adopter une nouvelle nationalité. Au contraire, il n'existe pas de possibilité d'acquisition de la citoyenneté européenne pour les ressortissants des Etats tiers et l'accès à cette citoyenneté n'est possible que par la voie de la naturalisation (nationale) dans les Etats membres.

Les concepts nationaux et les fondements de la légitimité de la citoyenneté divergent néanmoins considérablement selon les Etats membres, d'où des possibilités de naturalisation également très variables pour les immigrants. Alors que les concepts de citoyenneté en République tchèque ou en Croatie peuvent être avant tout décrits comme des projets « ethniques », ils entrent plutôt dans les catégories d'un projet « républicain » en France et « religieux » en Irlande. En Allemagne, la citoyenneté repose depuis la réforme du droit de la nationalité en 2000 sur la reconnaissance de l'ordre constitutionnel (*Freiheitlich Demokratischen Grundordnung*). Compte-tenu des différences entre les orientations des concepts de citoyenneté dans les Etats membres de l'UE, une harmonisation des règles de naturalisation en Europe apparaît pour le moment impossible – même si l'on s'intéresse à l'accès indirect des migrantes et des migrants d'Etats tiers à la citoyenneté de l'Union.

Danièle Joly, chercheuse à l'Université de Warwick sur la question des relations ethniques, traite le thème de l'intégration en se basant sur un « nouveau paradigme de citoyenneté en Europe ». De nouveaux modèles de citoyenneté se sont formés dans bon nombre d'Etats de l'Union européenne ; de nouveaux paradigmes et convergences peuvent être observés sur quatre plans : du point de vue des sciences sociales, au niveau supranational, au niveau de l'Etat-Nation, ainsi qu'au niveau des acteurs de la société parmi les migrants.

Alors que sur le plan des sciences sociales on peut discuter un grand nombre de modèles de citoyenneté (comme ceux de Marshall, Touraine, Philips jusqu'au modèle de citoyenneté néolibéral, qui aspire à une privatisation de celle-ci), le modèle de citoyenneté européenne au niveau supranational est assez clair et a des contours évidents : les piliers de la politique d'intégration de l'UE sont la politique de lutte contre les discriminations, qui a pour objectif une participation des migrants au marché du travail avec des droits égaux, ainsi qu'une politique d'intégration à l'égard des ressortissantes et ressortissants des Etats tiers, dont les droits et obligations doivent être alignés sur ceux des citoyennes et citoyens de l'UE. Avec cela, l'UE suit un modèle de citoyenneté civile, qui repose d'abord sur l'intégration sociale

structurelle et sur les processus de participation politique (aux élections municipales et européennes).

Danièle Joly illustre son troisième point (concept de citoyenneté de l'Etat nation) à l'aide de l'exemple de la France. Un modèle de contrat entre le citoyen et l'Etat y est entretenu selon la tradition républicaine. Celui-ci est marqué par l'attribution de droits sociaux aux migrants et par la laïcité ; Il faut enfin ajouter un mécanisme, qui tout en reconnaissant la religion musulmane, n'autorise pas de remise en cause de l'indivisibilité de la République.

Sur le plan des acteurs enfin, on peut observer par exemple en Grande-Bretagne, ancienne puissance coloniale, que les migrants, du moins ceux originaires des pays du Commonwealth, en tant que sujets de la reine dotés du droit de vote, avaient largement investi le domaine de la participation politique. Cela est étroitement lié à la tradition de la politique d'égalité et de lutte contre les discriminations ainsi qu'à l'existence et à la participation à des questions politiques, depuis des années, de groupes de migrants auto-organisés.

Danièle Joly souligne dans le même temps que la situation ne doit pas être représentée de façon irréaliste. La pauvreté parmi les migrants, en particulier dans les villes du nord de l'Angleterre, est un fait observable. Après le 11 septembre 2001 sont apparues des tendances à la ghettoïsation. Considérée dans son ensemble, la Grande-Bretagne suit le modèle d'une politique multiculturelle qui a pour objectif une reconnaissance des différences et de la diversité dans une société d'immigration plurielle. Contrairement à la perception largement répandue dans l'opinion publique, le modèle britannique ne doit pas être considéré comme un échec. Un défaut central reste cependant que la politique multiculturelle a concerné presque exclusivement la première génération de migrants, ce qui a conduit à l'exclusion des deuxième et troisième générations. La tâche principale réside donc également dans la participation des plus jeunes.

6. L'ouverture culturelle des institutions : des projets pilotes en question

Les initiatives de la société civile et les projets pour l'intégration civique et la participation en France et en Allemagne sont au centre des débats et des discussions du deuxième jour du colloque.

Cyril Delhay, responsable des « Conventions Education Prioritaire » (CEP) à l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris / Sciences Po, présente ce projet-pilote, mis en œuvre dès 2001, pour ouvrir l'accès à Sciences Po aux élèves issus de quartier difficiles. Il s'agit d'un partenariat entre Sciences Po et 23 lycées classés - à la rentrée 2005 - en Zone d'éducation prioritaire (ZEP). Depuis cinq ans, 189 étudiants ont été admis par ce programme, trois quarts d'entre eux sont boursiers et deux tiers sont issus de catégories socioprofessionnelles défavorisées (chômeurs, ouvriers, employés, retraités). Les résultats de ce programme sont très encourageants.

Dans les lycées, les enseignants ont joué un rôle déterminant. Ils repèrent, sélectionnent les meilleurs élèves et mettent en place des ateliers sur l'orientation professionnelle. Les enseignants préparent les élèves à la sélection à l'entrée de Sciences Po : ces derniers doivent réaliser pendant six semaines une revue de presse qu'ils soumettent à un jury interne au lycée. Ceux qui sont déclarés admissibles passent ensuite une épreuve orale d'admission à Sciences Po. La sélection repose à la fois sur les performances scolaires, sur le parcours parascolaire (stages, jobs, engagements associatifs) et le potentiel. L'intégration de ces étudiants à Sciences Po est dans l'ensemble une réussite ; ils se sont parfaitement intégrés, sont engagés dans les associations et en tant que représentants des conférences de méthode. Lors des premiers mois de scolarité, un accompagnement personnalisé leur est proposé par Sciences Po.

De plus, lorsque ces étudiants retournent dans leurs lycées dans les quartiers difficiles, ils peuvent rendre compte de leur expérience réussie et encourager ainsi d'autres élèves à entreprendre des études ambitieuses. Un message de confiance est transmis aux élèves ; on leur dit « vous valez quelque chose ; si vous travaillez, si vous vous en donnez les moyens, vous pouvez réussir. » Enfin, le succès de cette initiative est également reconnu par les entreprises qui ont eu ces étudiants en stage long – pour six mois ou pour un an – et qui découvrent leur pragmatisme, leur créativité et leur grande capacité d'adaptation.

Grâce à ces résultats positifs, alors que le projet avait été accueilli de façon très nuancée en 2001, d'autres établissements d'enseignement supérieurs partagent aujourd'hui cet objectif d'ouverture aux élèves des quartiers difficiles et mettent en place la première partie du programme, c'est à dire le travail d'information et d'accompagnement des élèves dans les lycées.

Tatiana Lima-Curvello, chef du projet « coopération entre police et mosquées », présente le développement des concepts et des projets d'ouverture interculturelle des institutions en Allemagne ; ces dernières font généralement preuve de beaucoup de pragmatisme. L'approche d'ouverture interculturelle, qui a pour origine le travail social interculturel, a pour objectif de former des institutions (administrations publiques, communales, institutions sociales etc.) pour qu'elles puissent faire face aux défis d'une société d'intégration. En utilisant des instruments de formation continue (en particulier « trainings interculturels ») et de conseil en organisation, cette approche constitue un concept systémique de développement des organisations qui doit aider les institutions à s'adapter à un public (ou à une clientèle) multiculturel en orientant leurs propres services et offres et en employant plus de collaborateurs d'origine immigrée à des postes clés de la société.

A l'apparition des débats sur l'ouverture interculturelle dans les années 1990, seuls quelques projets ponctuels ont été initiés et le Know How - comme par exemple le modèle de projet de transfert de compétences interculturelles - a été développé dans le domaine de l'éducation civique interculturelle. Entre temps, un public spécialisé plus large s'est investi et impliqué. Ce qui y a essentiellement contribué sont les conférences spécialisées et les projets modèles menés dans les années passées par la Centrale fédérale pour l'éducation civique, comme sur le thème « Police et islam ». Au début du projet à Essen, de très bonnes expériences ont eu lieu dans la coopération entre les services de police locaux et les associations des mosquées sur le thème de la prévention de la criminalité avec les jeunes d'origine immigrée. Ces expériences ont été ensuite transposées dans quatre autres grandes villes. A partir de la documentation et de l'évaluation du projet, un fil conducteur a été développé pour garantir le transport et la généralisation des résultats à l'échelle fédérale (avec la participation de la conférence des ministres de l'intérieur).



Sanem Kleff, chef du projet « l'école sans racisme » et membre de la direction du syndicat « Education et Science » (GEW), traite dans son exposé de l'ouverture interculturelle des écoles en Allemagne. Elle présente tout d'abord quelques remarques sur l'école en elle-même en tant qu'institution qui décide de façon déterminante de l'ascension ou de la régression dans l'échelle sociale ainsi que de la sélection des jeunes gens. En ce qui

concerne les handicaps des enfants et des jeunes avec un arrière-plan de migration, Sanem Kleff constate que le poids de la langue dans le succès scolaire en Allemagne ainsi que l'orientation persistante des écoles vers un idéal d'homogénéité appliqué aux élèves sont tout particulièrement problématiques. Les écoles en Allemagne forment un système relativement fermé, dont les structures ne se transforment que très lentement. En témoignent les discussions sur la politique d'éducation suite au choc du test PISA lors desquelles ont été formulées des attentes de la société, des attentes ambitieuses et polémiques quant à la capacité d'intégration des écoles.

Le projet « l'école sans racisme » est un bon exemple de la manière dont les écoles en Allemagne s'adaptent aux conditions d'une société d'immigration, en s'ouvrant à l'environnement social et territorial et en soutenant de façon ciblée les compétences sociales et de communication des élèves. Un autre projet, sur le thème « l'école et l'islam » qui a été conduit dans sept lieux différents avec au total 1400 élèves, a également apporté de riches enseignements. On a découvert non seulement que le thème de l'islam avait une pertinence importante et inattendue dans la vie quotidienne de l'école (par exemple grâce à la prise en compte d'éléments comme le ramadan), mais aussi que les jeunes se préoccupaient avant tout des questions de l'islam ayant une signification dans la vie quotidienne, en rapport avec les questions de genre.

Comme enseignements particulièrement importants, Sanem Kleff nomme l'existence de différences considérables entre les écoles d'Allemagne de l'Est et de l'Ouest ainsi qu'une disparité très marquée dans l'état des connaissances entre les différentes formes d'écoles. L'état des connaissances dans les « Hauptschule » est particulièrement catastrophique : il existe chez les élèves un déficit fondamental de culture politique, notamment sur le thème des migrations. En même temps, on a appris, que malgré les nombreux éléments qui divisent les jeunes dans leur quotidien (comme l'image masculine « macho » répandue très jeune chez les jeunes d'origine immigrée), il existe aussi beaucoup de liens entre les jeunes musulmans et non-musulmans. Autant la culture de la consommation et la culture hip-hop ou rap que la critique du capitalisme et une tendance à l'antisémitisme et à l'anti-américanisme constituent des éléments qui rassemblent des jeunes d'origines différentes.



7. La société civile au service de l'intégration

Le dernier panel du séminaire s'interroge sur le rôle des acteurs de la société civile dans le processus d'intégration des migrantes et des migrants. Il s'agit d'abord d'analyser la pratique et les exemples de « best practices ».

Kenan Kolat et Anke Otter-Beaujean présentent le projet « Les nouveaux Allemands », organisé par la Communauté turque en Allemagne (TGD – Türkische Gemeinde Deutschlands) et l'Association fédérale des étudiants turcs (BTS – Bundesverband türkischer Studierender), lors duquel des séminaires de formation et des manifestations éducatives pour les jeunes d'origine turque.

Kenan Kolat introduit les trois objectifs principaux de la TGD :

- 1) L'égalité juridique et sociale des personnes avec un arrière-plan d'immigration en Allemagne
- 2) La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie
- 3) La construction de « ponts » entre les Allemands et les Turcs, tel que, de l'avis des personnes d'origine turque en Allemagne, le soutien à l'entrée de la Turquie dans l'UE.

2,8 millions de personnes d'origine turque vivent aujourd'hui en Allemagne, dont environ 900000 ont été naturalisés. Cependant, un niveau suffisant d'intégration, compris comme une situation de respect des personnes de différentes cultures ainsi que de participation à la communauté, n'est pas encore atteint. Kenan Kolat critique la politique d'immigration et d'intégration allemande. Même si l'intégration dans l'ensemble s'est améliorée dans beaucoup de domaines, de grands pans de l'espace public politique restent marqués par l'ignorance et l'arrogance à l'encontre des immigrants. Kenan Kolat dénonce le fait que les discussions sur la politique à l'égard des étrangers soit toujours menée par les politiques, les Eglises ou les associations de bienfaisance et les partenaires sociaux, mais pas avec ceux qui sont concernés ; c'est pourquoi le problème du manque d'intégration des organisations de migrants dans le processus de décision sur la politique d'intégration persiste. Un pas important vers l'objectif de participation au même niveau est, par conséquent, la reconnaissance des organisations de migrants comme porteur d'éducation civique et de formation pour adultes, ce à quoi a contribué (en premier) la fédération turque Berlin-Bandebourg (Türkisches Bund Berlin-Brandenburg) une association locale de la TGD (Türkische Gemeinde Deutschlands - Communauté turque en Allemagne). La mobilisation de la population des migrants est soutenue par la prise de responsabilité ; on mise

beaucoup, à cet égard, sur les rôles de modèles (Vorbildfunktion) que peuvent exercer certaines personnes pour les jeunes gens avec un arrière-plan d'immigration.

Anke Otter Beaujean présente le projet « Les nouveaux Allemands » et les enseignements qui en ont été tirés. Dans cinq villes allemandes (Berlin, Hambourg, Francfort, Freudenstadt et Kiel), des séminaires ont été organisés en coopération avec les associations locales de la TGD, auxquels ont participé au total 150 jeunes, dont 40% étaient des femmes. Le contenu des séminaires était seulement fixé par un grand fil conducteur, dont les questions centrales s'articulaient autour de la problématique suivante : « Où les jeunes d'origine turque prennent-ils leurs repères en Allemagne ? ». Certaines parties du séminaire ont été menées exclusivement en allemand, d'autres en allemand et en turc, pour permettre le *code-switching* et améliorer la capacité d'articulation entre les langues.

Le thème de l'identité s'est avéré être d'une importance centrale pour les jeunes, selon Anke Otter-Beaujean. Sur ce sujet cependant, les jeunes n'affirment en général qu'un faible sentiment d'appartenance à l'Allemagne. D'autres thèmes importants dans les discussions de groupes sont les questions de nationalité et de naturalisation, les relations entre les genres, la recherche d'emploi et les perspectives d'avenir ainsi que la pression vers l'adaptation. Au début des séminaires, une place était laissée aux « plaintes », c'est-à-dire que les jeunes pouvaient formuler « entre eux » leurs problèmes, sans être soumis à l'obligation de se justifier. De plus, cela a incité les modérateurs à un travail constructif, réfléchi et orienté vers un but. Ainsi, les jeunes ont été invités, d'une part, à mieux réfléchir sur leur propre position et leurs rôles en tant que Turcs/Turques en Allemagne et être conscients des ambivalences qui y sont liées, et d'autre part, ont été confrontés aux opinions d'autres personnes et de les accepter.

En tant que représentante du Mouvement français pour le planning familial, Fatima Lalen présente le travail de son association. Partant de l'approche des « ressources », dans laquelle les compétences et les ressources des migrantes sont prises comme point de départ, les activités principales du réseau se situent autour des questions de prévention et de lutte contre les violences, de planning familial et d'éducation à la sexualité. Le mouvement pour le planning familial se définit à la fois comme un mouvement féministe et un mouvement d'éducation populaire ; il privilégie donc des interventions à destination de public vulnérable, dans les quartiers défavorisés ou dans les zones rurales.

Pour mieux traiter des questions de sexualité et de rapports de genre chez les migrants et leurs enfants des mécanismes d'accompagnement particuliers ont été développés, qui

tiennent compte des perceptions individuelles ainsi que de celles de la société. Fatima Lalen nomme ici l'exemple des mariages forcés : on ne sait pas si leur nombre a réellement augmenté ou s'il s'agit seulement d'une hausse de leur couverture médiatique. La stratégie de l'association consiste en la mise en place d'un large réseau d'aide, composé de différents acteurs qui sont confrontés au problème. Concrètement, il s'agit de trouver des familles d'accueil pour les femmes et les jeunes filles en difficulté, de faire des tentatives de conciliation et d'analyser la signification de la rupture dans les familles pour développer de nouvelles stratégies de prévention.

Fatima Lalen présente également d'autres initiatives, dont un programme sur la contraception, la sexualité et la vulnérabilité, qui doit être développé dans le sens d'un dispositif général dans les domaines de la santé et de la sexualité. De même, un programme de prévention du SIDA doit être aussi mis en place dans les DOM-TOM et en Afrique (à Madagascar). La scolarisation des femmes joue dans ce cas un rôle fondamental, dans la mesure où celles-ci remplissent, de cette façon, une fonction de « femmes-relais ».

Un objectif central de l'association réside enfin dans le rôle des familles en ce qui concerne l'éducation à la sexualité à l'école. Les thèmes de la sexualité et de la prévention sont aussi difficiles à aborder dans les familles « françaises » que dans les familles de migrants. Il ne faut en aucun cas accepter le refus des cours d'éducation à la sexualité et à la prévention par le retour d'arguments culturalistes. L'association mène des séminaires dans les écoles pour initier les familles à ces thèmes et pour rompre les tabous. Les activités ne sont cependant jusqu'ici pas suffisantes, car elles ne couvrent pas l'ensemble du territoire et elles n'ont pas lieu dans les zones d'éducation prioritaires. De plus, il manque un soutien des initiatives des associations et des réseaux, mais avant tout un financement public assuré.

Bénédicte Madelin présente le travail de l'association « Profession banlieue », dont elle est la directrice. L'association travaille principalement dans le département de Seine-Saint-Denis, au nord de Paris. Situé en Ile-de-France, le département appartient à l'une des régions les plus riches d'Europe, mais connaît aussi de nombreuses difficultés économiques, sociales et culturelles. Bénédicte Madelin, qui est aussi secrétaire de la Fédération des associations de femmes médiatrices de Seine Saint-Denis, présente quelques caractéristiques de la Seine-Saint-Denis, à cause desquelles les services de santé et de police du département sont débordés : le taux de chômage très élevé dépasse les 14% (et atteint même environ 30% chez les étrangers) ; le pourcentage de RMIstes est le double de celui de l'Ile-de-France ; la population de nationalité étrangère représente 19%, soit le triple de la moyenne nationale ; enfin, environ 50% de la population a un arrière-plan

d'immigration, est étrangère ou d'origine étrangère – dans certains quartiers, cette population peut atteindre 95%. Parfois, on trouve plus de cent nationalités différentes sur l'ensemble du département.

Dans le processus d'intégration, beaucoup de familles étrangères ou françaises d'origine étrangère ont le sentiment qu'elles n'ont pas les mêmes droits que la population autochtone. Cependant, on trouve souvent des professionnels dans les institutions sociales ou éducatives qui, dans des conditions aussi difficiles, ont l'impression de ne plus être en mesure de satisfaire les besoins de la population, malgré des efforts considérables et un travail acharné, et cela, qu'il s'agisse des enseignants, des travailleurs sociaux, ou de la police. Le manque de temps, d'organisation et de souplesse rendent difficiles les relations entre les professionnels et les usagers des services sociaux, particulièrement pour ceux qui sont les moins dotés des codes culturels et qui ne disposent que de faibles connaissances linguistiques.

L'initiative de la société civile « Profession banlieue » essaie de faire face à ces problèmes localement grâce à l'activité de médiatrices culturelles issues des communautés de migrants. Le projet favorise et soutient la formation de réseaux de femmes, de solidarités de voisinages, qui prennent en charge bénévolement l'accompagnement d'individus ou de familles entières et ce dans diverses situations, lors des démarches dans les administrations, sur des questions de sécurité sociale, et animent des ateliers dans le domaine linguistique (alphabétisation) et des activités culturelles (sorties, expositions artistique, fêtes de quartier). Ainsi, selon Bénédicte Madelin, ces femmes favorisent réellement l'intégration. Les femmes actives dans ces réseaux sont elles-mêmes issues de familles financièrement ou culturellement défavorisées, et sont aussi conscientes des problèmes spécifiques de l'intégration grâce à leur propre expérience migratoire. Ces femmes « médiatrices » disposent elles-mêmes en général d'un niveau de formation peu élevé ; le seul critère de choix est la maîtrise des deux langues pour pouvoir remplir la fonction de médiation. Ces femmes sont préparées à leurs tâches par des mesures de formation pour adultes (cours avec un certificat de fin de formation).

1. Les femmes médiatrices ouvrent l'accès aux services sociaux.
2. Elles permettent de favoriser la confiance entre les familles et les institutions et de diminuer les tensions et les injustices.
3. Dans les communautés, leur travail constitue aussi une forme d'engagement citoyen dans les communautés, qui se traduit par des initiatives locales pour l'amélioration des conditions de vie.

4. Enfin, les compétences linguistiques et organisationnelles encouragent la prise de conscience de leur rôle et le sentiment propre de leur valeur, ce qui a, en retour, un effet positif sur les autres habitants, pour lesquels elles jouent un rôle de « modèle ».

5. Enfin, le projet interroge le modèle français républicain d'intégration qui part du principe que « l'étranger » doit faire beaucoup d'efforts pour s'adapter à la société en abandonnant ses héritages culturels.

Les médiatrices peuvent être décrites comme des « minorités intégrées », dont l'identité reste marquée par certaines différences qui peuvent d'ailleurs être utilisées par les institutions pour l'intégration de la société dans son ensemble.

Ainsi, on peut analyser de façon critique le fait qu'à l'avenir, les cours de langue ne seront plus financés publiquement que pour les nouveaux arrivants. De plus, des moyens financiers seront aussi supprimés localement, alors que ces médiatrices sont, de manière indirecte, au service de l'Etat.

8. Bilan et perspectives

Thomas Faist dégage certaines logiques et certaines perspectives pour le processus d'apprentissage transnational et européen. Alors que la première journée du séminaire a permis de discuter des concepts fondamentaux de citoyenneté et différentes approches de l'intégration, les modèles de projets et les approches pratiques ont été au premier plan de la seconde journée. Un troisième jour du séminaire aurait permis de poser la question de ce que ces réflexions signifient concrètement pour l'éducation civique.

Dans ce contexte, il est important de réfléchir à la relation de ces projets pilotes à l'éducation civique (de la société dans son ensemble). La formation de concepts de « best practices », qui réagiraient sur les inconvénients, pourrait éventuellement encourager une rhétorique ségrégative. Il reste encore à éclaircir la question de la transposition des enseignements de projets d'éducation civique locaux et expérimentaux à une plus grande échelle.

Dans les discussions, certains concepts ont été utilisés de différentes manières (intégration, insertion, société d'immigration) ; ces divergences ont été moins marquées lors des discussions sur des projets concrets. L'emploi, notamment, de concepts comme « intégration » offrait la possibilité de faire référence à l'intégration de la société dans son ensemble. Le vocabulaire adéquat ne serait donc plus exclusivement consacré à « l'intégration des migrants », mais à « l'intégration de l'ensemble de la société ».

Si l'on observe les structures et les mécanismes d'apprentissages à l'époque de l'europanisation, dont font partie les colloques bi- ou multilatéraux, deux tendances principales apparaissent, selon lesquelles les efforts futurs pourraient s'orienter afin d'améliorer les processus d'apprentissage et d'éducation civique.

Il s'agit de l'émergence d'espace semi-publics transnationaux, réseaux décentralisés qui permettent un large échange de connaissances et d'idées dans des „epistemic communities“, ainsi que de la formation d'espaces publics qui deviennent transnationaux et multilatéraux et, par la même, rendus utilisables pour l'éducation civique.

Pour le futur, il reste encore à répondre à la question de savoir comment faire évoluer l'éducation civique dans le débat européen et transnational et éviter que son existence reste limitée à des expérimentations locales.

Dans la discussion finale, Sanem Kleff ajoute qu'il ne s'agit pas exclusivement de questions de société et d'éducation civique, mais aussi de la transformation de systèmes de règles

institutionnels qu'il faut adapter aux impératifs des sociétés d'immigration ; les observations transnationales et la production d'exemples « locaux et expérimentaux » sont, pour cela, indispensables.

Concernant la réception politique des migrations de longue durée dans les sociétés occidentales, Paul Scheffer ajoute que la phase d'indifférence relative est maintenant terminée car les migrations ont transformé quantitativement et qualitativement les sociétés. Au contraire une culture de la confrontation s'est formée qui place la politique et l'éducation civique face à la question suivante : « de quels points communs a-t-on besoin pour arriver à une intégration, dans le sens de l'établissement d'une culture du débat citoyenne ? ». L'ouverture des institutions et la prise de responsabilité par des migrants dans la communauté est indispensable.

Pour Christoph Müller-Hofstede, la présentation et l'apprentissage réciproque ont, dans les espaces semi-publics épistémiques, une fonction pionnière pour une éducation civique générale. A partir du constat selon lequel en France, en Allemagne et aux Pays-Bas, des problèmes semblables se présentent, au même niveau d'expérience, et ce, malgré des concepts d'intégration et/ou d'assimilation différents, on peut développer des espaces d'expériences et de défis communs et présenter des approches et des résultats communs de l'éducation civique en partageant par exemple des services bi- ou trinationaux.

Les organisateurs de cette manifestation, Claire Demesmay du Cerfa/lfri et Christoph Müller-Hofstede et Thomas Krüger de la bpb, soulignent en conclusion les chances – visibles dans les nombreux enseignements de cette conférence – qu'offrent les processus d'apprentissage transnationaux et européens pour les acteurs de la recherche et de la pratique. Dans ce contexte, il faut aussi indiquer la conférence « *Networking European Citizenship Education. EYCE 2005: National Experiences - European Challenges* » qui se tiendra en décembre à Berlin, lors de laquelle les approches transnationales de l'éducation à la citoyenneté devraient être développées.